

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BEDOUES
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2009**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN BATAILLE, MAIRE

Présents : Messieurs LOUREIRO, TEYSSIER, AMRANI, ESPINASSE,
MALCLES

Mesdames BRAJON, MARTIN, THOMAS

Absents : Monsieur MAINGRE,

Madame SAUVION, procuration Madame THOMAS

Secrétaire de séance : Monsieur TEYSSIER

1. Modification budget 2009

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une modification d'un montant de 4.570,00€, pour l'éclairage de la Collégiale, afin d'abonder le compte 2315-76.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la modification de ce crédit.

2. Convention ATESAT

M. le Maire expose au Conseil la convention pour bénéficier des missions d'ATESAT fournies par les services de l'Etat, ministère de l'Equipement.

Les missions concernent la mission de base dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.

Par ailleurs, la convention concerne des missions complémentaires suivantes dans le domaine de la voirie :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie ;
- la gestion du tableau de classement de la voirie ;
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30.000,00€(hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90.000,00€ (hors TVA) sur l'année.

La convention sera conclue pour une période de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention ATESAT à conclure entre la commune et l'Etat, Direction Départementale de l'Equipement.

3. Indemnité comptable

Vu l'arrêté interministériel fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux, autorisant les Communes et établissements publics à ouvrir à leur budget un crédit spécial pour les conseils et la préparation des budgets, M le Maire propose d'attribuer l'indemnité annuelle de conseil et de budget à M. COMBE Alain. Le montant s'élève en net pour 2009 à 327.10€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

4. Travaux chemin de Vallonge

Puisque tous les devis ne sont pas encore reçus en Mairie, ce sujet est mis en attente pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5. Travaux virage de La Baume

M. le Maire expose à son Conseil le devis de AB Travaux Services de Florac pour l'élargissement du virage de la voie communale à La Baume. Vu l'état de la route (risque d'écroulement), les travaux sont devenus urgents.

Le plan de financement de l'opération se présente ainsi:

Devis AB Travaux Services	9.016,76€TTC
Subvention PEVC	4.175,52€
Coût pour la commune.....	4.841,24€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération et décide d'accepter le devis de AB Travaux Services de Florac.

6. Prix location salle des fêtes

Le nettoyage du sol de la salle des fêtes après location est toujours à refaire par les employés municipaux. M. le Maire propose de fixer le montant de la location à 100,00€ au lieu de 92,00€, nettoyage du sol inclus. Les autres prix resteront inchangés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire.

7. Modification statuts Communauté de Communes

Suite à une demande de la Communauté de Communes, M. le Maire propose d'adopter la modification des statuts, selon la nouvelle rédaction ci-dessous :

C-COMPETENCES FACULTATIVES :

« Gestion de l'Aérodrome.

Travaux d'aménagement – Mise aux normes – Acquisition de matériel suivant convention passée entre la C.C. du Pays de Florac et du Haut Tarn et la C.C. de la Jonte ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté des Communes.

8. Session terrain La Baume

En attendant des informations de la Sous-Préfecture sur la légalité, ce sujet est rapporté pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

9. Convention école privée Florac

Le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention.

10. Produit amendes de police

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil Général de la Lozère a décidé de réserver en faveur de la commune une dotation de 964,57€, provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. La DDE a proposé un projet de signalisation horizontale et verticale pour un montant de 3.211,26€ TTC. Coût pour la commune 2.246,69€. Vu l'état des finances de la commune et le coût de l'opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au produit d'amendes de police.

11. Indemnité kilométrique Mme Conte

M. le Maire propose à son Conseil de délibérer sur l'indemnité kilométrique attribuée à Mme Conte Gilda pour chercher les repas de la cantine à Florac. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité à 6 kilomètres par jour pour une voiture de 5 CV, payable les jours d'ouverture de l'école.

12. Questions diverses

- Commission environnement/patrimoine : le Conseil relance son appel aux habitants de poser leur candidature à la mairie ou par Internet sur le site de la commune : www.bedoues.info. Il y a un projet pour la réhabilitation du petit patrimoine qui peut intéresser les habitants.
- Commission communication : le prochain bulletin communal « Verbatim » sera probablement fait ensemble avec la commune de Cocurès.
- Le cadastre de Bédouès n'est toujours pas en ligne sur le site gouv.fr. Par contre, sur le site « geoportail » le cadastre de Bédouès est disponible.
- Visites Collégiale : les visites ne sont pas possibles pour le moment pour cause d'insécurité. Un projet est en cours.
- Personnes âgées : les habitants de 65 ans et plus seront invités à déguster la galette de rois le 6 janvier 2010.